

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2009

L'an deux mil neuf, le deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 septembre 2009, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire. **Etaient présents** : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, Alain CRISTOFOLI, M. Thomas ZUMBIEHL, Mme Chantal LEFEVRE, M. Alain CORDIER et Mme Olivia-Jane LACROIX. **Absents** : M. LECACHEUX qui donne pouvoir à M. Alain CRISTOFOLI, M. Pascal GEORGE et M. Francis MAILLET. **Secrétaire de séance** : M. CRISTOFOLI.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- **Décision Modificative au Budget Primitif M49** : règlement emprunt SIVSO.
- **Décision Modificative au Budget Primitif M49** : règlement interventions SPANC.
- **Décision Modificative au Budget Primitif M14** : règlement extension ligne ERDF.

Le Conseil Municipal accepte.

Le compte rendu de la séance du 19 juin 2009 est adopté à l'unanimité. Suite à cette lecture, M. ALLES exprime sa satisfaction et remercie les agents techniques pour leur travail de préparation, sur le terrain du futur hangar municipal.

Retrait de la Commune de Longvilliers du S.I.V.O.S du canton de Rambouillet.

Les services de la Sous-Préfecture demandent à la commune de Longvilliers, ainsi que 7 autres communes, de procéder à la régularisation administrative du retrait du syndicat. La commune figurait sur l'arrêté du syndicat alors qu'elle n'a jamais été représentée. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Demande** à l'organe délibérant du Syndicat Intercommunal des Collèges de Rambouillet de se prononcer en faveur du retrait.

Instauration d'une procédure systématique de contrôle des branchements d'assainissement existants lors des mutations de biens immobiliers.

Au 1^{er} janvier 2013, il y a obligation pour tous de mise en conformité des installations d'assainissement. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Décide** d'instituer un contrôle obligatoire, sur le territoire de la commune de Longvilliers, des installations d'assainissement en cas de vente d'un bien immobilier à la charge du vendeur. Le résultat de ce contrôle donnera lieu à un certificat de conformité et sera communiqué au notaire qui informera le vendeur et l'acheteur de la conformité ou non de l'installation. **Demande** que le certificat de conformité soit considéré par les notaires comme une annexe obligatoire à l'acte de vente.

Décision Modificative au Budget Primitif 2009 M49, règlement SIVSO.

La station de Rouillon dont dépend l'assainissement de Bouc Etourdi est gérée par le Syndicat Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge. La facturation n'avait pas été réalisée de 2005 à 2008 pour la participation à l'emprunt et aux frais liés à l'exploitation, le rattrapage a été comptabilisé sur l'exercice 2009. Concernant l'emprunt de l'année 2009, celui-ci n'ayant pas été budgété, **le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à modifier le budget primitif M 49 comme suit : Chapitre 21 en dépense article 21532: - 4 579.07 €, Chapitre 16 en recette article 1641: + 4 579.07 €.

Décision Modificative au Budget Primitif 2009 M49, règlement SPANC.

Le règlement concernant Le Service Public d'Assainissement Non Collectif oblige la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif. Un contrat a été signé avec La Nantaise des Eaux pour effectuer ces contrôles. Celle-ci facture à la collectivité mais les coûts sont à la charge du propriétaire. C'est pourquoi des articles comptables doivent être ouverts dans le Budget M49. **Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à modifier le budget M 49 comme suit : ouverture de l'article 458- 1 en dépense : + 2 000 €, ouverture de l'article 458 - 2 en recette : +2 000 €.

Décision Modificative au Budget Primitif 2009 M14, règlement extension ligne ERDF.

Des nouvelles modalités de facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité sont susceptibles d'être mise en place, rendant redevable la collectivité en cas d'extension de réseau. La commune

de Longvilliers a pris une délibération en septembre 2008 pour refacturer intégralement au demandeur l'extension du réseau. Les articles budgétaires n'avaient pas été ouverts en prévision. **Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à modifier le budget M 14 comme suit : article 21534 en dépense : + 5 000 €, ouverture de l'article 1346 en recette : + 5000 €

Proposition d'Aide pour la formation secourisme. L'association EASI en partenariat avec la commune (celle-ci met à disposition les locaux), propose des cours de secourisme ouvert à tous, dès l'âge de 12ans au tarif de 68€ par personne pour 12 heures de formation. M. le Maire inscrit le personnel communal et demande d'aider à hauteur de 50% du montant de la formation initiale les volontaires habitants la commune de Longvilliers. Le personnel scolaire pourrait être associé à cette formation après accord du Syndicat des Ecoles. A l'unanimité le conseil municipal est d'accord.

QUESTIONS DIVERSES :

Édition d'un livre sur le patrimoine communal : M. ALLES souhaite que tous les articles parus sur le bulletin municipal évoquant l'histoire de Longvilliers soient réunis et éventuellement complétés. M. ALLES propose à M. THULLIEZ qui a effectué la rédaction de la plupart des articles, de profiter de l'aide de M. CANAL (Bouc Etourdi) qui a publié un livre.

Une courte étude de ces derniers prévoit un livre d'environ 80 pages avec un tirage de 500 exemplaires au coût de 7 500 euros soit 15 € le livre.

Madame LEFEVRE rappelle qu'elle n'a pas apprécié d'apprendre qu'un livre pourrait être écrit alors que les responsables du bulletin n'ont pas été prévenues, que la plupart des articles sont écrits par les sociétés historiques qu'il y a des précautions à prendre pour les autorisations de parution des différents articles. Par ailleurs, elle explique que ces articles sont dans le bulletin sur internet à la disposition des personnes intéressées. M. ALLES fait remarquer que le livre n'a rien à voir avec le bulletin municipal

Ce sujet est soumis au vote : 4 pour et 5 contre. M. ALLES s'apercevant que le conseil est divisé vote contre ce projet pour ne pas mettre les deux bénévoles en difficulté.

Exposition : « Le Chemin des Huguenots Plessis Mornay » au château du Marais au Val Saint Germain réalisée par Mme CANTRYN, professeur d'histoire. Mme LEFEVRE et M. CORDIER proposaient d'accueillir cette exposition dans la salle du conseil municipal lors des journées du patrimoine par exemple. M. ALLES après avoir interrogé Mme Cantryn informe qu'il faut demander l'autorisation à Mme DE BAGNEUX, mécène de l'exposition.

Rapport d'activité 2008 : Syndicat d'Energie des Yvelines

Rapport annuel 2008 : du SIAEP d'Angervilliers sur le prix et la qualité de l'eau potable distribuée (Hameau de La Bête). Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ces rapports. Ils sont disponibles en Mairie pour les élus.

Demandes de subvention non retenues :

- La ligue contre le cancer comité des yvelines.
- Centre Montaigne (Centre Médico Psychologique Adultes) de Rambouillet.
- Mission Locale Intercommunal de Rambouillet (jeunes demandeurs d'emploi)

Résultat de la commission d'appel d'offre du contrat Rural : M. ALLES explique qu'en 2007, pour l'élaboration d'un contrat rural (où il faut 3 opérations), subventionné à 35% par le département et 45% par la région, les devis pour la construction d'un hangar municipal, la création d'une aire de jeux pour enfants et les abords, s'élevaient à 333 000€, après l'accord du contrat rural, les prévisions de l'architecte se montaient à 369 800€. Le montant du premier appel d'offre des entreprises était de 459 000€, un deuxième appel d'offre a du être réalisé le résultat est de 390 224€, après renégociation par la commission d'appel d'offre et modification de certaines prestations (abattage des arbres par la commune) le montant du contrat rural s'élève

à 366 000€ pour les entreprises. A ce propos M. le Maire remercie M. CHANCLUD pour le prêt de son matériel lors de l'abattage des arbres et les membres de la commission d'appel d'offre pour le résultat obtenu.

Groupe électrogène : M. le Maire obtient l'accord du Conseil Municipal pour l'achat de groupes électrogène chez un fournisseur au prix le plus bas.

Fontaine place de l'Eglise : Mme DUPONT expose que la borne type Bayard sera financée par le Parc Naturel Régional, que la borne sera implantée entre le banc et le trottoir sur la place de l'Eglise face au cimetière, que les travaux seront réalisés en même temps que les abords du contrat rural. M. ALLES expose qu'il n'est pas favorable à l'installation de cette borne car le voisinage se plaint de certaines nuisances comme le stationnement de camping car, des manifestations réalisées sur cette même place et pense que cette borne peut entraîner d'autres nuisances. Mme DUPONT explique que l'aire de jeux étant à proximité, il est pertinent de créer un point d'eau. La décision est soumise au vote : 3 votes contre, 1 abstention, 5 pour la création d'une fontaine.

Réhabilitation des fontaines dans les hameaux : Mme DUPONT rappelle que suite à un rendez vous avec l'architecte du PNR, pour remettre en état de fonctionnement les fontaines des hameaux. Elle avait pris contact avec un fontainier proposé par le PNR avant les vacances, celui-ci étant très occupé, n'est pas venu. Elle reste en contact avec lui pour établir un devis.

Dégrèvement assainissement : Suite à une fuite d'eau à Reculet le SIAEP d'Ablis a accordé un dégrèvement sur la facture d'eau et d'assainissement. Les années passées, il avait été précisé au SIAEP d'Ablis que le dégrèvement sur l'assainissement devait être décidé en conseil municipal. Il se trouve que nous n'avons pas été informés par le SIAEP d'Ablis et que nous sommes placés devant le fait accompli. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité contre le dégrèvement d'assainissement s'il n'a pas été avisé en amont et décide d'adresser un courrier au SIAEP d'Ablis et au Trésor Public pour les informer de cette décision.

Voirie : M. ZUMBIEHL demande qu'il soit rédigé un courrier pour les communes de Rochefort et Bonnelles afin qu'elles entretiennent leur voirie communale très dégradée notamment la voie communale C3, la route de La Bête vers Bonnelles.

Arrêt de bus du Plessis Mornay : Mme LEFEVRE rappelle que cet arrêt de bus n'est jamais nettoyé alors que de nombreux usagers attendent le bus à cet endroit. Il est décidé d'envoyer un courrier au conseil général responsable de la D 149.

La commission voirie fera un inventaire des panneaux manquants sur la commune.

La séance est levée à 22H45.

Pour extrait en Mairie le 5 octobre 2009.